

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 29 Mars 2023

Date d'envoi de la convocation : 23 Mars 2023	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 18
Délibération n°: 202303-02	Pouvoirs : 3
	Excusés : 12

Objet : Compte de gestion 2022

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 mars 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPIUS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André – PEROTTI Pascal
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard (pouvoir donné à Jean-Paul BRINGER)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPIUS Yves)
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : FAVIER Christiane (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : Christelle VALANTIN

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.5212-16 et suivants,
VU le décret n° 62-1587 du 29 Décembre 1962 modifié, portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique;

CONSIDÉRANT que le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Sonia ROUCAUTE, Cheffe du Service de Gestion Comptable, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la concordance du compte de gestion 2022 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Cheffe du Service de Gestion Comptable, avec le compte administratif 2022 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exécution 2022	2 512 008,17 €	2 515 156,09 €	939 384,59 €	973 681,11 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 3 147,92 €		+ 34 296,52 €	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	+ 17 584,43 €		+ 637 533,89 €	
Résultat de clôture 2022	+ 20 732,35 €		+ 671 830,41€	
Résultat de clôture global 2022	+ 692 562,76 €			

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte de gestion de la Cheffe du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif, pour l'année 2022.

Fait le 29 mars 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance
Christelle VALANTON



É.P.A.G.E.
Etablissement
Public
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE LIGNON

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,
Jean-Paul BRINGER



É.P.A.G.E.
Etablissement
Public
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE LIGNON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État